

<b>Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 7 décembre 2018</b>
--

Le conseil municipal s'est réuni le 7 décembre 2018 à 20 heures, en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier BERTHET, Maire

Etaient présents : Olivier Berthet, Olivier Morelle, Laurent Dejeu, Daniel Clerc, Gérard Clerc, Yoann Rudkiewicz, Brigitte Bianchi, Virginie Neyret

Etait absente excusée : Marie-Thérèse Dejeu (pouvoir à Laurent Dejeu)

Madame Virginie Neyret est désignée secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 28 septembre 2018

### **ORDRE DU JOUR**

**Est supprimé de l'ordre du jour :**

- règlement de la location de la salle des fêtes

**Communauté d'agglomération Grand Lac :**

- validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les compétences suivantes ont été transférées à Grand Lac :  
\* eaux pluviales, eau potable, GEMAPI et service de portage de repas.

La CLECT s'est réunie deux fois afin d'évaluer le coût de ces nouveaux transferts de charges et d'établir la nouvelle attribution de compensation 2018.

L'attribution définitive 2017 s'élevait à 379 829 €. L'attribution définitive 2018, s'élève à 358 165 €.

Le conseil municipal valide le rapport de la CLECT à l'unanimité

- convention de mise à disposition du personnel communal pour le service de l'eau

La compétence « eau potable » a été transférée le 1er janvier 2018 à Grand Lac. Cependant, certains travaux et tâches administratives ont été réalisés par le personnel communal.

Grand Lac demande donc au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de mise à disposition correspondante afin de rembourser à la commune les frais ainsi engagés.

Le conseil municipal approuve ladite convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**Maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction des hébergements touristiques**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la maîtrise d'œuvre pour la construction des hébergements touristiques à l'Espace Sport et Nature du Fier avait été confiée au groupement suivant :

- atelier Métis - A team- IDE Projet- SORAETEC- Arborescence- ITF- Profils Etudes

Il expose que la société ITF vient de fusionner avec la société OTEIS.

Il est donc nécessaire de valider l'avenant modifiant le contrat de maîtrise d'œuvre initial.

Le conseil municipal valide l'avenant et autorise Monsieur le maire à le signer.

**Convention de servitudes avec Enedis**

L'enfouissement du réseau électrique HTA nécessite la pose d'un câble électrique sur les parcelles communales cadastrées :

- B 1187, lieu-dit Motz- B 1189, 772 et 773, lieu-dit Sous la Ville

Enedis demande donc l'autorisation au conseil municipal de réaliser ces travaux sur les parcelles communales mentionnées ci-dessus.

Le conseil municipal donne l'autorisation à ENEDIS de réaliser les travaux nécessaires, et autorise Monsieur le maire à signer la convention de servitudes correspondantes.

### **Transfert de crédits :**

Afin de finaliser les opérations de fin d'année, il est nécessaire de prévoir les transferts de crédits suivants :

- budget communal :

\* transfert de 5000 euros du compte 65548 « autres contributions » au compte 739223 « fonds national de péréquation »

- budget Espace Sport et Nature du Fier

\* transfert de 3000 euros du compte 6413 « charges de personnels non titulaires » au compte 60612 « frais d'électricité »

### **Mise en non-valeur :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la précédente réunion le conseil municipal avait accepté la mise en non-valeur de la somme de 3 200 € suite à des créances non payées par l'ancien gérant de l'Auberge.

Or, une erreur avait été commise lors de l'édition de l'état présenté par la Trésorerie. La somme est en réalité de 3 749.75 €.

La Trésorerie demande donc l'admission en non-valeur pour 3 749.75 €.

Le conseil municipal annule donc la décision prise lors du précédent conseil municipal et admet en non-valeur la somme de 3 749.75 €

### **Questions diverses**

#### - Remplacement de Madame Evelyne Ramel

Madame Evelyne Ramel qui exerçait des fonctions administratives et techniques a fait valoir ses droits à retraite à partir du 1er décembre 2018. Un poste administratif contractuel de 15h hebdomadaires a été créé. Il sera pourvu par Madame Séverine Peillat. Elle prendra ses fonctions le 7 janvier 2018.

L'accueil au public sera modifié ainsi :

- le mardi de 13h30 à 17h30.

- le jeudi de 13h à 16h45

- le samedi de 9h à 12h.

#### - Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement :

- fermé du 24 au 30 décembre 2018

- ouvert- le lundi 31 décembre 2018 de 8hs à 12hs

#### -Transport scolaire Motz-Serrières

Alerté par Madame Gisèle CLERC, parent d'élève élue au conseil d'école, le conseil municipal la soutient dans sa démarche auprès du service des transports de grand Lac pour obtenir des conditions de transport plus sécurisées.

#### - Coupures de courant

Enedis informe que suite à la réalisation de travaux, des coupures d'électricité pourront avoir lieu :

- **le lundi 17 décembre** :Espace Sport et Nature du Fier.

- **le mardi 15 janvier 2019 de 9h à 12h** aux lieux-dits suivants :

\*Châteaufort- les Marettes- Sur Murette- Les Perrières- Le Nant

### Maison Cavoret/Charmey et alentours

La commune a fait l'acquisition en 2018 de cette maison située au cœur du chef-lieu. Propriétaire de parcelles adjacentes, elle souhaite établir un projet cohérent favorisant l'habitat, des services et le stationnement. Des conseils ont été demandés au CAUE (Conseil en Aménagement, Urbanisme et Environnement)

### Restaurant Le Nymphée:

Le gérant du restaurant Le Nymphée informe le conseil municipal de la cessation de son activité au 28 février 2019 qui sera déléguée à l'entreprise Vacancéole, gestionnaire de l'Espace Sport et Nature du Fier et des hébergements touristiques.

### Nouveau Projet social de l'Association Loisirs et Culture en Chautagne (ALCC)

Lors du dernier Conseil d'administration du centre social, certains élus de Chautagne ont demandé à l'ALCC de modifier quelques éléments du dossier à déposer auprès de la CAF (Caisse d'allocations familiales). La commune de Motz, considérant que ces modifications ne sont pas importantes, qu'elles relèvent d'un problème de sémantique, et qu'elles ne sont pas de nature à remettre en cause les actions et le travail de l'ALCC sur le territoire, soutient ce projet social.

### Centre de loisirs de l'ALCC

Pour rappel, l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) est une compétence intercommunale que le Syndicat intercommunal à vocation sociale de Chautagne (SIVSC) délègue depuis sa création à l'ALCC ; Le conseil municipal prend connaissance d'un projet du SIVSC de reprendre la gestion de cet accueil en direct. Il s'oppose fermement à ce changement non justifié par les éléments fournis, et souhaite organiser une rencontre avec le président du SIVSC.

### Sentier des vignes

Dans le cadre de la labellisation Vignobles et découvertes, la commission Tourisme de Grand Lac a décidé de modifier l'itinéraire du Sentier des Vignes et de créer de nouveaux moyens d'interprétation. Le chemin dit du Schako qui sera emprunté devra faire l'objet de travaux d'accessibilité au carrefour avec la route de la Côte.

### Ecoles du Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de Motz-Serrières (Projet d'écomobilité)

Les écoles du RPI vont participer à un projet lancé par l'agence Eco-mobilité de Savoie Mont Blanc. Enfants, parents, élus seront sensibilisés aux déplacements domicile-école sous forme d'enquêtes, de challenges et d'ateliers durant l'année 2019.

### Eclairage public

Enedis informe la commune de l'augmentation de puissance qu'elle juge nécessaire sur le réseau d'éclairage public. Le Conseil municipal soutenu par le SDES (Syndicat d'électricité auquel la commune adhère) informe ENEDIS de son refus catégorique de cette décision.

### Ouverture à la concurrence des concessions des centrales hydroélectriques

Le conseil municipal réaffirme son attachement au service public de l'énergie et sollicite l'Etat pour que toutes les dispositions légales puissent être mobilisées pour que les concessions électriques ne soient pas remises en concurrence.

### Colis de Noël

Composés de produits locaux, ils ont été distribués ce mercredi 12 décembre aux personnes âgées de plus de 75 ans.

### Aide à l'achat d'un vélo électrique

La communauté d'agglomération Grand Lac apporte une aide financière de 200 € pour l'achat d'un vélo électrique.

Pour tout renseignement, contacter le 06.95.20.25.76 ou [vaegrandlac@agence-ecomobilite.fr](mailto:vaegrandlac@agence-ecomobilite.fr) ou [www.facebook.com/agglo.lacdubourget](http://www.facebook.com/agglo.lacdubourget)

### Déchetterie de Chautagne

A partir de janvier 2019, la déchetterie de Chautagne sera équipée d'un dispositif de lecture de plaque d'immatriculation et sera réservée aux particuliers.

Pour continuer à l'utiliser, il est nécessaire d'inscrire son véhicule sur le site Internet :

[www.grand-lac.fr](http://www.grand-lac.fr) ou à l'accueil de Grand Lac ou au relais Grand Lac à Ruffieux (pièces à joindre : justificatif de domicile et copie de la carte grise)

Les entreprises seront accueillies sur huit sites des agglomérations de Grand Chambéry et de Grand Lac.

Pour plus de renseignements, contacter Grand Lac au 04.79.61.74.75 ([www.grand-lac.fr](http://www.grand-lac.fr))

### - Campagne de prévention contre le monoxyde de carbone

Ce gaz toxique peut être émis par tous les appareils de combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée,..)

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- avant l'hiver, faire vérifier ses installations de chauffage et conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- veiller toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion
- ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc
- placer les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments

### Vœux du maire

Le maire et le conseil municipal invitent les habitants à la cérémonie traditionnelle des vœux **le dimanche 20 janvier à 11 heures** dans la salle de la mairie.

### Réunion d'information sur la gestion de l'Espace Sport et Nature du Fier

Elle est programmée **en février** en salle de la mairie en présence du cabinet d'architecture Métis et du gestionnaire Vacancéole. La date précise sera prochainement communiquée.